

ACTUALITÉS DROIT DU TRAVAIL


2 jours

NOUVELLES DISPOSITIONS ET JURISPRUDENCE

PROGRAMME DE LA FORMATION

NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES ET RÉFORMES EN COURS

- › Zoom sur la Loi du 2 août 2021 relative à la prévention en santé au travail et ses décrets d'application
- › Loi du 22 août 2021 relative à lutte contre le dérèglement climatique et l'importance de l'aspect environnemental
- › Qu'en est-il de la loi relative au pouvoir d'achat et son impact sur les RH?
- › Les derniers ANI : cadre, QVT, télétravail, formation, reconversion professionnelle, transition écologique et dialogue social
- › Les spécificités de la loi DDADUE du 9 mars 2023 : information des salariés, congés paternité
- › Congés payés et maladie : ce que change la loi DDADUE du 22 avril 2024
- › Les réformes à venir et notamment la loi Travail 2

LES OUTILS DE LA LOI TRAVAIL ET DES ORDONNANCES MACRON ACTUALISÉS

- › Indemnités de licenciement : hausse du montant de l'indemnité légale, plafonnement et plancher des dommages et intérêts
- › Plus de clémence pour les vices de forme
- › Le recours à la Rupture Conventionnelle Collective (RCC)

Analyser un accord RCC

- › Nouvelles règles relatives aux CDD et possible recours aux CDI de chantier ou d'opération

Analyser un modèle de CDI de chantier ou d'opération

- › Nouveau cadre pour le télétravail et le positionnement des juges
- › Compte professionnel de prévention: que devient-il?
- › Primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail
- › Nouveau périmètre d'appréciation du motif de licenciement économique
- › Nouveautés en matière d'inaptitude

NOUVELLES MESURES EN MATIÈRE DE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

- › Les acteurs du dialogue social
- › Nouveautés concernant les élections professionnelles : les électeurs et les candidats
- › La représentativité et les dernières mesures d'audience
- › Renforcement de la place de la négociation collective
 - généralisation de l'accord majoritaire

Débat autour de la mesure d'audience 2024

- les niveaux de négociation et leur articulation
- simplification des règles de désignation du délégué syndical
- négociation facilitée dans les PME/TPE
- les accords de performance collective

Analyser un accord de performance collective

LES DERNIÈRES DÉCISIONS JURISPRUDENTIELLES

- › Relations individuelles de travail
 - contrats de travail : périodes d'essai et probatoire, zoom sur les clauses
 - modification du contrat et des conditions de travail - suspension du contrat
 - contrat à durée déterminée et contrat d'intérim
 - durée et aménagement du temps de travail : paiement des heures supplémentaires, temps de travail des cadres, forfait jour, temps partiel
 - Les dernières décisions en santé/ sécurité
 - rupture du contrat de travail : prise d'acte, rupture conventionnelle, licenciement pour inaptitude physique, insuffisance professionnelle et démission
 - droit disciplinaire : procédure prud'homale, vidéosurveillance, droit de regard de l'employeur sur l'utilisation personnelle des outils professionnels, libertés individuelles en entreprise, licenciement disciplinaire, harcèlement et discrimination...
 - licenciement pour motif économique
- › Relations collectives de travail
 - critères de représentativité syndicale et audience syndicale
 - Focus sur la BDESE: un véritable enjeu dans le dialogue social
 - La discrimination syndicale: positionnement des juges

Réflexion en groupe et partage d'expérience sur les impacts des réformes en cours et de la gestion de la crise sanitaire en matière de droit du travail

Analyser des jurisprudences significatives

OBJECTIFS

- Intégrer les dernières nouveautés législatives et jurisprudentielles intervenues en droit du travail.
- Évaluer les incidences de ces modifications sur ses pratiques d'administration du personnel et/ou de management.
- Gérer les différents cas de modification et de rupture du contrat de travail.
- Définir les règles applicables en matière d'audience et de représentativité syndicale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation d'actualisation réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable du droit du travail
- Une approche opérationnelle intégrant les dernières évolutions en matière de droit du travail
- Des QCM de validation des acquis tout au long de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, administration du personnel, recrutement, paie, juristes, collaborateurs confrontés à l'application du droit du travail au quotidien

Il est recommandé d'avoir suivi une formation initiale ou continue en droit du travail, de maîtriser les fondamentaux du droit du travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)

Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 670 € HT - Réf : DTW-ACTW

1 869 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :

Le contrat de travail

(remise de 40 %, soit 198.6 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

les 23 et 24 septembre 2024

les 13 et 14 mars 2025

les 12 et 13 juin 2025

les 18 et 19 décembre 2025

Paris Montparnasse :

les 14 et 15 octobre 2024

les 28 et 29 avril 2025

les 9 et 10 octobre 2025

les 20 et 21 novembre 2025

Paris Montparnasse ou à distance :

les 4 et 5 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal [] [] [] [] [] Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal [] [] [] [] [] Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	